

Comité de pilotage stratégique n°1

Politique de la Ville

MOISSAC

12 décembre 2014

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CASTELSARRASIN-
MOISSAC**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Première réunion du comité de pilotage stratégique Politique de la Ville

Ordre du jour

Introduction : la gouvernance du contrat de ville

**1 - Présentation synthétique du processus d'élaboration
du contrat de ville**

2 – Premiers indicateurs par piliers MOISSAC

**3 – Installation officielle du Comité de Pilotage
stratégique**

Introduction

Loi de programmation du 21 février 2014

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a prévu dans son article 5 la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a pu dessiner les premiers contours des quartiers prioritaires. Suite à cette nouvelle configuration, **deux quartiers de la ville de Moissac sont éligibles à la Politique de la Ville**

Le quartier centre ville et le quartier du Sarlac

- *Après concertation avec les services de l'Etat, les contours de ces deux quartiers ont été validés par Jean-Michel HENRYOT, Maire de Moissac et Bernard GARGUY, Président de la Communauté de Commune*

Le processus d'élaboration du contrat

Le Comité de pilotage

Travail préparatoire interne à l'État :
Mise en place de l'équipe interministérielle
Constitution du point de vue de l'État sur la situation des quartiers
Phase 1.1

Définition des périmètres des quartiers prioritaires

Travail préparatoire interne aux collectivités :
- Clarification des rôles respectifs de l'intercommunalité et des communes
- Sur la base du projet de territoire, constitution du point de vue des collectivités sur la situation des quartiers au sein de leur intercommunalité et leur vocation à 10-15 ans. –
Phase 1.2

Mise en place d'un comité de pilotage co-présidé par l'État, l'intercommunalité et les communes mobilisant les principaux acteurs:
Conseil régional, Conseil général, organismes HLM, chambres consulaires, direction régionale de la caisse des dépôts, organismes de protection sociale, Pôle emploi, les conseils citoyens, etc.
Il pilotera, validera, suivra et évaluera le contrat de ville
Phase 2.1

Le processus d'élaboration du contrat :

Mise en place d'une équipe projet

Une équipe projet doit être mise en place conjointement au comité de pilotage.

Elle est co-animée par l'État, l'intercommunalité et les communes.

- **Elle regroupera les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.**
- **Elle préparera les décisions du comité de pilotage et assurera le suivi des décisions de celui-ci.**
- **Elle organisera les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.**

Phase 2.2

Le processus d'élaboration du contrat : Les groupes de travail thématiques

Autour de chacun des piliers du contrat de ville :

- Cohésion sociale :
- Cadre de vie et rénovation urbaine :
- Développement de l'activité économique et de l'emploi :

Les trois piliers intègrent les trois axes transversaux:
égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les
discriminations.

Date : jeudi 5 février 2015

**Le processus d'élaboration du contrat :
Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24
février**

Mise en place de « conseils citoyens »

- conforter les dynamiques citoyennes existantes
- garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée,
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage

Le processus d'élaboration du contrat

Les conseils citoyens

Composition

Collège « habitants »

Collège « associations et acteurs locaux »

Comment ?

Appel à volontariat pour les 2 collèges (flyers, porte à porte, communication, appui sur les usagers d'associations ou du centre social...).

Délai : mi janvier

Le processus d'élaboration du contrat

Organisation des groupes de travail thématiques

Le 5 février 2015

Diagnostic à élaborer pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes

Délai : fin avril 2015

Un contrat de ville forme d'un contrat unique, et pleinement intégré au niveau intercommunal

Délai : fin juin 2015

Le processus d'élaboration du contrat de ville

Signature du contrat de ville entre la Communauté de Communes, la commune de Moissac, les services de l'Etat, le Conseil Général, le Conseil régional, etc. avant fin juin

2015

Premiers indicateurs...

Communauté de Communes Castelsarrasin Moissac

28 200 habitants (51 % de femmes)- 11 832 ménages

Commune de Moissac

12 365 habitants (52 % de femmes) – 5 331 ménages

Moissac : 43 % des habitants de la CdC

Moissac : 45 % des ménages de la CdC

Pilier cohésion sociale – Population par quartiers

Les deux quartiers prioritaires représentent :

30 % de la population moissagaise

13 % de la population Communauté de communes

Centre ville : 53 % de femmes

Sarzac : 54 % de femmes

Moissac : Une population vieillissante

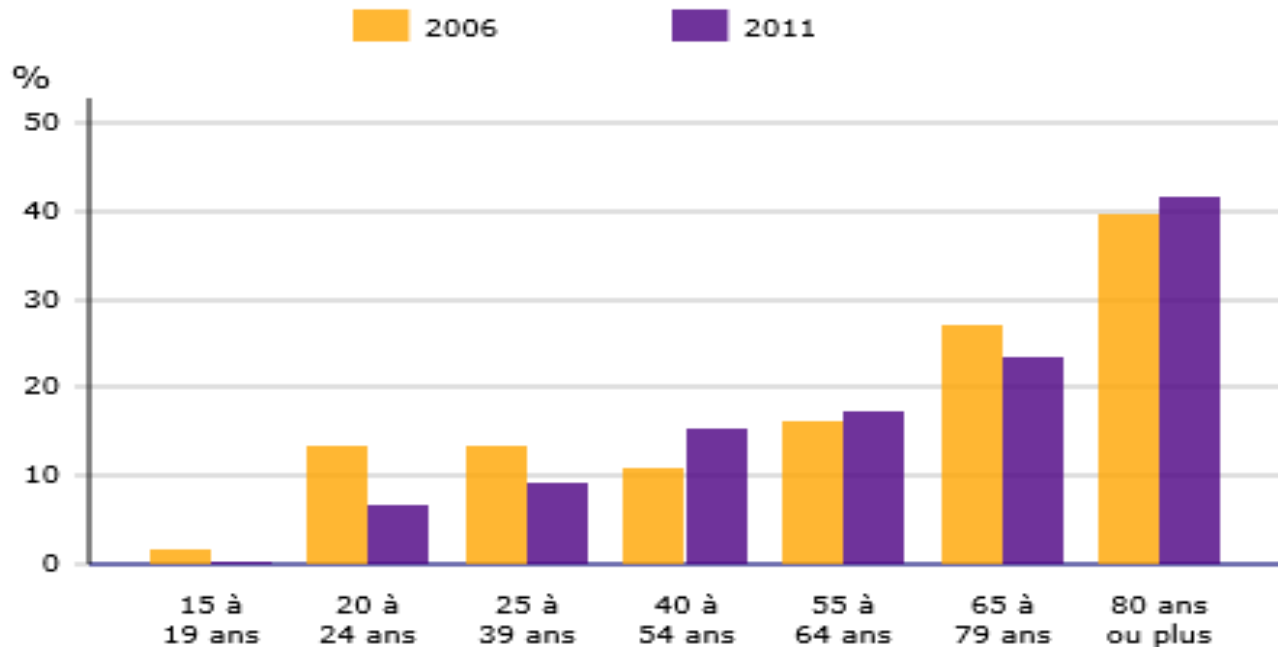
**En 2 ans, la part de la population moissagaise de plus de 60 ans est passée
De 27.5 % à 31 %,
soit une augmentation de 3.5 %.**

Taux de ménages non imposables (INSEE 2011)

Quartiers	Pourcentage de ménages non imposables par quartiers		
Centre historique	66%		
Centre Est	66%		
Quartier Est	50%		
Quartier sud-ouest	50%		
Quartiers nord	50%		
Ville de MOISSAC	57%		
		Communauté de communes	57 %
		Tarn et Garonne	52 %
		Midi-Pyrénées	45.8 %

Un taux important de personnes seules, qui augmente...

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

En 50 ans, le nombre moyen de ménages est passé de 3 000 à 5 390, soit +75%.

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,35 en 1962 à 2,26 en 2011

Peuplement et immigration

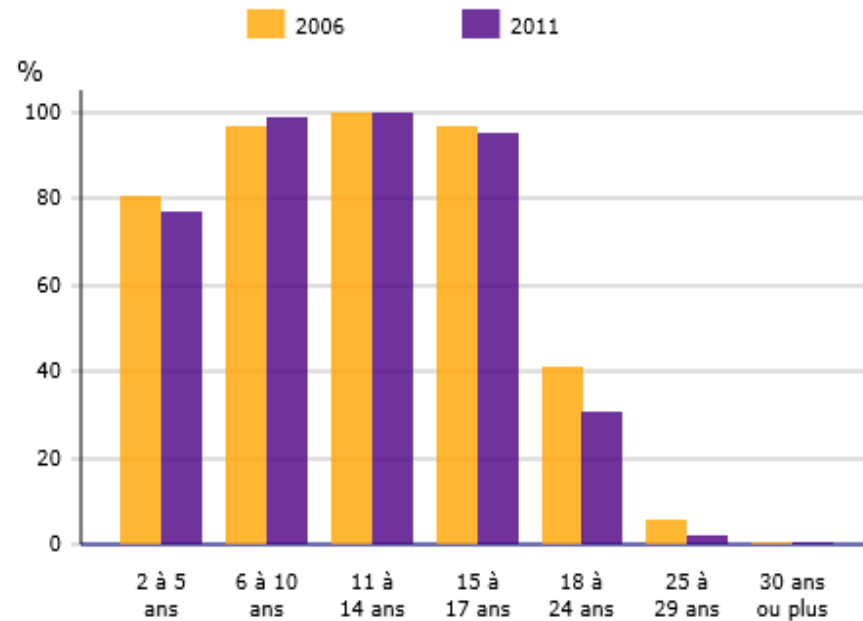
Une multi culturalité à intégrer...

Le cœur de ville, une part importante de population issue de l'immigration, qui a tendance à se spécialiser dans certains quartiers du centre.

Education

Taux de scolarisation, par tranche d'âge

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

23 % des moins de 6 ans ne sont pas scolarisés.

Situations de décrochage scolaire : **70 % des 18/24 ans et 5 % des 15/17 ans ne sont plus scolarisés** (INSEE 2011)

Formation

69 % des moissagais ont un diplôme inférieur ou égal au niveau V Education nationale (CAP, BEP ou infra)...

... Contre 17 % de diplôme d'études supérieures (post bac)

37 % de la population ne possède aucun diplôme

Taux de chômage

Commune de Moissac : 17,2 %

Quartier centre ville : 35 %

Quartier du Sarlac : 17 %

Communauté de communes : 13,3 %

CLSPD

Trois programmes :

- 1 – Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**
- 2- Améliorer la prévention des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes**
- 3-Améliorer la tranquillité publique**

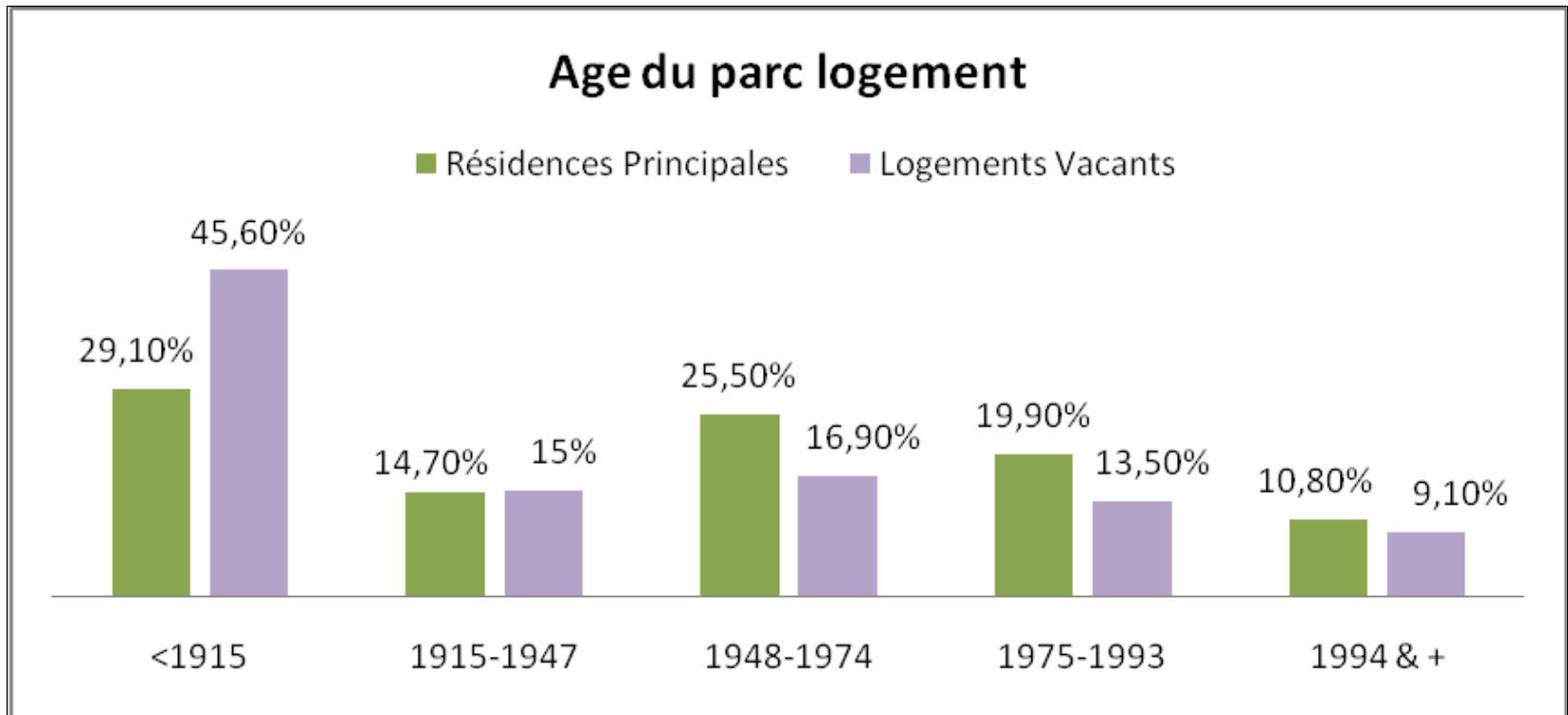
HABITAT ET ETAT DU PARC LOGEMENT DIVERSIFICATION DE L'HABITAT

Moissac, 6 234 logements en 2011

13 % de logements vacants

**29.5 % : parc locatif privé, spécificité
moissagaise**

Un parc logement ancien



Un parc Privé Potentiellement Indigne
Tailles des logements inadaptées aux ménages (grands logements/précarité énergétique)

Contrat.de.ville@moissac.fr

